Dernière adaptation: 20/12/2016



# 2170000 Commission paritaire pour les employés de casino

#### Jours fériés

Jours leries			
Date de	CCT		Date de fin
signature	N° d'enreg		
09.02.1976	-	Arrêté royal fixant un régime dérogatoire en matière de repos compensatoire pour l'occupation au travail les jours fériés, en ce qui concerne le personnel des entreprises ressortissant à la Commission paritaire des employés de casino	-
06.12.1993	35.645	CCT concernant le statut du personnel des jeux 'machines à sous'	-

Durée du travail

Dernière adaptation: 20/12/2016



### Durée du travail :

Durée du travail hebdomadaire: 38 h.

## 10 Jours fériés légaux (art.1 AR 18/04/1974) :

Jour de l'an (1/1), Lundi de Pâques, Fête du Travail (1/5), Ascension, Lundi de Pentecôte, Fête nationale (21/7), Assomption (15/8), Toussaint (1/11), Armistice (11/11), Noël (25/12).

### 20 Jours de vacances légales :

Le nombre de jours de vacances légales auxquels le travailleur a droit est calculé annuellement en fonction de la somme des jours de travail effectivement prestés et des jours de travail assimilés pendant l'exercice de vacances.

Durée du travail